

La Maison-Dieu, 229, 2002/1, 81-101

Gaëtan BAILLARGEON

DIMANCHE, ASSEMBLÉES ET EUCHARISTIE AU CANADA, PLUS SPÉCIALEMENT AU QUÉBEC

VOICI SANS DOUTE un titre trop ambitieux pour être parfaitement juste ! Il s'agit avant tout de donner un aperçu global de la manière dont le dimanche est célébré, de la relation entre le jour dominical et le rassemblement de la communauté pour l'eucharistie ou, le cas échéant, pour une liturgie de la Parole. Dans un premier temps, j'aimerais faire surgir le paysage dans lequel évolue la célébration dominicale. J'évoquerai quelques traits pour l'ensemble du Canada, mais je me concentrerai sur la situation du Québec, particulièrement dans les diocèses plus peuplés du sud de la province. Dans un second temps, je décrirai comment fonctionne la trilogie dimanche, assemblées et eucharistie. Mon hypothèse est qu'on se trouve dans une situation complexe où trois logiques différentes commandent l'action. Enfin, je soulè-

Gaëtan BAILLARGEON est prêtre du diocèse de Sherbrooke (Québec) et directeur du Département de théologie et de sciences religieuses de l'université du Québec à Trois-Rivières. Il vient d'écrire « La vie liturgique de la paroisse remodelée », dans G. Routhier et A. Borrás, dir., Paroisses et ministère. Métamorphoses du paysage paroissial et avenir de la mission, Montréal-Paris, Médiaspaul, 2001, p. 253-293.

verai quelques questions pour l'avenir en guise de conclusion.

Le paysage.

La diversité géographique des communautés locales

Est-il nécessaire de rappeler les vastes espaces canadiens ? Neuf millions neuf cent soixante-quinze mille kilomètres carrés et environ trente millions d'habitants, contre cinq cent quarante-neuf mille kilomètres carrés et le double d'habitants pour la France, donc un peu plus de dix-huit fois le territoire français pour la moitié de la population. Bien que la population habite en grande majorité le sud du pays, on retrouve une réelle dispersion de petites communautés. Ainsi, la province de Saskatchewan, qui fait un peu moins d'un million d'habitants, indiquait à une époque pas très lointaine, sur sa carte géographique officielle, toute agglomération de plus de vingt-cinq habitants !

D'après l'annuaire 2001 de la Conférence des évêques catholiques du Canada (CECC), on compte douze millions six cent trente-sept mille six catholiques regroupés en soixante-trois diocèses de rite latin, auxquels s'ajoutent huit juridictions de rite oriental ; ces diocèses sont diversement répartis : douze dans les quatre provinces de l'Atlantique, dix-neuf au Québec, quatorze en Ontario, et dix-huit dans les quatre provinces de l'Ouest et les trois territoires du Nord.

Certains diocèses sont presque aussi vastes que la France, surtout au nord du pays, et ce sont aussi les plus faiblement peuplés. Pensons au diocèse de Labrador City-Schefferville, qui va de l'Atlantique-Nord à la baie d'Hudson et qui est bordé au nord par l'Arctique ; il n'y a qu'une quarantaine de communautés locales, de très rares routes et, pour aller de la ville épiscopale aux communautés situées à l'ouest du diocèse, il faut prendre l'avion et passer par Montréal ! Dans ce diocèse qui ne compte qu'un seul prêtre diocésain et quelques missionnaires Oblats de Marie Immaculée, la majorité des communautés locales n'ont la visite d'un prêtre que de rares fois par année, deux ou trois.

Bien qu'il soit très difficile de donner des statistiques très précises, on peut quand même se faire une idée assez juste de la situation en considérant la croissance continue des paroisses sans prêtre résidant. Les diocèses sont inégalement touchés.

On compte, dans l'ensemble du Canada, environ quatre mille cinq cents paroisses. Un tiers des paroisses n'a pas de prêtre résidant. Onze diocèses seulement assurent un prêtre résidant dans chaque paroisse ; ce sont les diocèses fortement urbanisés, situés généralement au sud du pays, notamment dans les provinces plus peuplées du centre. Une vingtaine de diocèses comptent moins du tiers des paroisses privées d'un prêtre résidant. Entre le tiers et la moitié des paroisses de dix-sept diocèses n'ont pas de prêtre résidant ; c'est aussi le cas dans plus de la moitié de paroisses de dix-sept autres diocèses, essentiellement les diocèses du Nord.

La pratique dominicale des baptisés

Qu'en est-il de la pratique dominicale des catholiques canadiens ? En général, les catholiques anglophones et les catholiques francophones des provinces anglophones ont un taux de pratique dominicale plus élevé que les catholiques francophones du Québec.

Pour le Québec, une étude récente du Centre de recherche sur l'opinion publique (CROP), réalisée entre le 22 juillet et le 6 septembre 2000, donne les chiffres suivants pour l'ensemble de la province :

Participation à un office religieux (messe) :

plus d'une fois par semaine,	4 % ;
une fois par semaine,	11 % ;
deux fois par mois,	4 % ;
une fois par mois,	3 % ;
occasionnellement,	29 % ;
une ou deux fois par an,	27 % ;
jamais,	22 % ¹ .

1. Voir le quotidien *La Presse*, Montréal, samedi 14 avril 2001, Cahier A, p. 1 et 14.

Ce que ce document n'indique toutefois pas, c'est la répartition par groupes d'âge. D'autres études révèlent que les moins de quarante ans sont très minoritaires au sein des assemblées dominicales, sauf en quelques rares endroits, plus souvent en milieu rural. Autres constatations, les moyennes varient beaucoup selon qu'on se trouve en milieu plus urbanisé. Les grandes villes, plus cosmopolites, ou les grands centres régionaux connaissent une chute de participation en regard des milieux plus éloignés.

Enfin, on peut tracer une tendance. Vers la fin des années 1980, le sociologue Raymond Lemieux estimait que la pratique dominicale se situait autour de 60 % dans les milieux ruraux, entre 15 et 20 % dans les milieux urbains². Une dizaine d'années plus tard, on devrait situer ce pourcentage en dessous de 40 % en milieu rural et plus proche du 10-12 % en milieu urbain, et dans certains cas encore plus bas. Si l'on en croit par ailleurs Reginald Bibby, le taux de participation des catholiques canadiens est passé en trente ans, de 1956 à 1986, de 87 % à 43 %³.

Le discours pastoral sur la pratique dominicale

C'est vers la fin des années 1960 que la baisse massive de participation à l'eucharistie dominicale a commencé à être visible, remarquée. On sait maintenant par des études plus fines que, même si le nombre absolu de fidèles augmentait dans les églises, au cours des années 1950 et au début des années 1960, en raison de la forte démographie de la génération des « baby-boomers », le pourcentage de pratiquants sur l'ensemble des baptisés avait de fait commencé à chuter dès les années 1950. Alors qu'on construisait de nouvelles églises plus grandes et qu'on créait de nouvelles paroisses à la périphérie des villes, la diminution était bel et bien commencée.

2. R. LEMIEUX, « Le dimanche éclaté », dans *Liturgie, foi et culture*, 23/118 (1989), p. 3.

3. R. W. BIBBY, *La Religion à la carte*, Montréal, Fides, 1988, p. 35.

Le catholicisme postconciliaire a été marqué par le renouveau liturgique, mais aussi catéchétique. Les représentations de Dieu, du péché, des commandements, de la conduite personnelle se sont modifiées. À ce changement interne à l'Église s'est ajouté celui de la révolution tranquille, qui a fait entrer le vent de la sécularisation dans les institutions et la culture. C'est dans ce contexte qu'il faut dire un mot de l'enseignement pastoral concernant la pratique liturgique en général, et l'eucharistie dominicale en particulier.

Les pasteurs ont voulu accompagner les fidèles sur la route d'une religion plus libre, plus personnelle, moins centrée sur la peur du péché, au profit du grand commandement de l'amour. Le discours pastoral qui présentait la pratique chrétienne à la fois comme un choix personnel et libre d'une part, et comme un engagement pour l'amour du prochain et de Dieu d'autre part, relativisait du même coup la pratique liturgique. Parler de l'eucharistie dominicale comme de la source et du sommet de la vie chrétienne, ou de son centre, ne faisait pas le poids en regard de l'affranchissement de l'obligation dominicale, fortement intégrée dans un milieu où l'on participait à la messe davantage par conformisme social que par conviction. Combien de fois n'a-t-on pas entendu que la messe dominicale n'était qu'un élément de la pratique chrétienne et que la charité l'emportait sur la vie liturgique ? Certaines présentations de la mission pastorale ont aussi mis l'accent sur l'engagement de la foi dans la société, ou encore sur l'éducation de la foi, ce qui pouvait réduire l'importance accordée à la pastorale liturgique et sacramentelle.

L'univers des croyances des catholiques canadiens et québécois

Plusieurs études ont été consacrées aux croyances des Canadiens et des Québécois. Ce n'est pas le lieu d'en présenter toutes les grandes caractéristiques. Je retiendrai uni-

quement quelques traits qui me paraissent avoir une répercussion directe sur notre propos.

Plutôt que de s'attacher au corpus de croyances de leur Église, les croyants du Canada choisissent dans un ensemble de croyances provenant de divers horizons et se forgent une « religion à la carte », selon l'expression devenue célèbre du sociologue Reginald Bibby⁴ ; c'est vrai aussi pour les catholiques. Chez les catholiques québécois, ces croyances proviennent bien sûr de l'enseignement catholique plus traditionnel, mais aussi du Nouvel Âge, de courants psychologiques centrés sur le potentiel humain, de religions orientales, de philosophies ou de spiritualités diverses⁵. C'est donc une religion très personnelle qui s'élabore ainsi, une religion où chacun est au centre en raison même du principe de choix qui préside à l'élection de ce que l'on emprunte ici et là, sans toujours parvenir à une religion très unifiée, très intégrée. Le moteur, c'est le principe d'utilité ou de confort personnel.

La messe, dans ce contexte, apparaît fréquemment comme inutile ou de faible utilité. Elle est le plus souvent de trop. À moins d'y trouver un profit personnel, il est difficile de l'intégrer à son menu à la carte. Il n'est pas nécessaire toutefois de l'exclure ; en certaines occasions, cela peut faire du bien d'y aller ! Près de 30 % de Québécois déclarent y participer occasionnellement, moins d'une fois par mois et plus de deux fois par an ! Peut-être y a-t-il un lien à faire entre ces deux données.

4. Voir l'ouvrage cité à la note précédente.

5. R. LEMIEUX, « Croyances et incroyances : une économie du sens commun », dans A. CHARRON, R. LEMIEUX, Y. R. THÉROUX, *Croyances et incroyances au Québec*, Montréal, Fides, 1992, p. 11-86. Ces pôles de croyances ont été estimés globalement à partir d'énoncés de croyances ; 45 % pour les croyances religieuses proprement dites, 25 % pour les croyances de type cosmique, 18 % pour les croyances renvoyant au « moi » et 11 % aux croyances de type social.

Le dimanche dans la société

Le dimanche dans la société québécoise s'est sécularisé. De prime abord, il n'est plus à proprement parler une réalité religieuse, mais il est soit un jour de travail comme les autres, en particulier pour les marchands, soit un jour de loisir. D'une certaine manière, il demeure un jour spécial, un jour marqué pour plusieurs par la possibilité de choisir ce que l'on fera ce jour-là.

Ce déplacement s'est effectué lentement, sans complot et sans résistance. À la fin des années 1980, lorsqu'on a connu un débat sur l'ouverture des commerces le dimanche, les arguments n'ont guère fait intervenir la dimension religieuse du dimanche. On discuta plutôt de l'importance qu'il y avait à accorder des périodes de repos ou de loisir aux travailleurs, des intérêts économiques et sociaux, de la survie des petits commerces qui ne pourraient offrir un service comparable aux grandes surfaces. Même si le dimanche est devenu la deuxième journée en importance pour les activités commerciales, y compris pour faire son marché, il demeure néanmoins soustrait pour bon nombre à l'obligation du travail. En ce sens, il apparaît nettement comme inscrit dans le temps de loisir où l'on choisit de se rencontrer, de faire une sortie, de visiter la famille, un parent ou un ami malade, de faire du sport ou des activités de plein air, de faire son « magasinage », de s'adonner à des activités culturelles, de faire la fête !

Dans ce contexte, l'idée d'une obligation personnelle de participer à l'eucharistie dominicale ne trouve pas spontanément sa place. Non pas qu'il soit invraisemblable que la participation à l'assemblée trouve une motivation, mais ce sera plutôt celle d'un choix libre, à l'intérieur d'un temps lui aussi sacré, d'une certaine manière, celui du loisir.

La reconfiguration des paroisses

Il faut l'avouer franchement, c'est d'abord en raison de la diminution des effectifs presbytéraux que l'on a entrepris des efforts de jumelage de paroisses, de création d'unités pastorales, de partage de ressources ou même de fusions. Ces réaménagements ont commencé depuis un nombre variable d'années selon les régions, mais disons au moins une vingtaine pour les diocèses du Nord et là où la densité de population est moins grande.

La situation est très différente selon que l'on se trouve en milieu urbain ou rural. Même si un travail important a pu être fait en ville pour créer des appartenances paroissiales, il reste que la vie de ces catholiques s'inscrit dans un espace humain qui dépasse largement le territoire paroissial. En dépit des résistances de certains et du maintien de services liturgiques dans chacun des lieux de culte, les choses se passent relativement plus facilement en ville, et les fidèles finissent par s'adapter au nouveau fonctionnement.

Il n'en va pas toujours de même pour les régions rurales ou éloignées. La rigueur du climat et les distances y font pour beaucoup, en certains endroits. Même si plusieurs communautés locales forment désormais une nouvelle paroisse ou une nouvelle unité pastorale, l'inscription territoriale à son village, à sa municipalité (commune), marque toute la vie sociale et fait partie de l'identité tant personnelle que collective. C'est comme s'il y avait des limites à l'extension du concept d'appartenance à une communauté.

Les prêtres et les multiples célébrations

Il y a à peine quelques jours, le dimanche 21 octobre 2001, une chaîne nationale consacrait une émission télévisée de trente minutes au phénomène de l'épuisement professionnel des prêtres (le *burn-out*). En début de pro-

gramme, un prêtre déclarait : « La semaine dernière, j'ai célébré l'eucharistie vingt-deux fois. C'est trop ! Ça me sortait par les oreilles ! »

La diminution des prêtres actifs et leur moyenne d'âge font qu'ils sont, globalement, moins disponibles pour un service liturgique inscrit dans une pastorale. Beaucoup de prêtres à la retraite acceptent d'assurer des célébrations, régulièrement ou occasionnellement, mais ils ne s'engagent pas, du moins habituellement, à travailler avec un comité de liturgie. Quant aux prêtres actifs, ils se trouvent confrontés, les dimanches, à de multiples célébrations, parfois en un même lieu, la plupart en divers endroits.

Comme on peut le voir, il y a une sorte de paradoxe dans l'accomplissement actuel du ministère liturgique des prêtres. Jamais les pasteurs n'ont été aussi conscients que maintenant de l'ampleur des tâches pastorales et de leur diversité ; ils ne souhaitent pas être complètement absorbés par l'activité liturgique. En revanche, leur nombre restreint et les demandes de célébrations eucharistiques ou rituelles les amènent à y consacrer un temps de plus en plus important.

Ce « plus de temps » consacré à la liturgie ne conduit pas nécessairement à une meilleure qualité des célébrations, de la prédication, de l'animation liturgique. C'est souvent le contraire qui arrive. Pour chacune de ces célébrations, on a moins de temps à accorder à la préparation. On se reporte volontiers à des choses toutes prêtes, le « prêt-à-célébrer » du *Prions en Église* ou de quelque revue de pastorale liturgique. La créativité et le travail d'adaptation de l'action liturgique à l'assemblée concrète en souffrent certainement. Et ceci en dépit de la bonne volonté de chacun. Le temps n'est pas extensible, et chacun doit « faire avec », comme on dit.

Dimanche, assemblées et eucharistie.

La logique du marché

C'est la logique des années fastes. Elle vient de la fin des années 1960 et du début des années 1970 ; son héritage est maintenant trop lourd à porter, mais elle n'est pas morte pour autant. Je caractériserais cette logique par la dynamique bien connue de l'offre et de la demande.

L'offre a été facilitée par l'assouplissement des règles du jeûne eucharistique, la possibilité de la célébration dominicale le samedi soir, un nombre encore important de prêtres disponibles et leur pratique assez généralisée de célébrer deux ou trois messes quotidiennement, ce qui occultait en fait la diminution déjà amorcée du nombre de prêtres actifs. Du côté de la demande, les fidèles voulaient aller (participer plus ou moins activement, dans certains cas ; ne sont-ils pas dans cette logique de consommateurs de l'eucharistie dominicale ?) à l'eucharistie de leur choix, au moment qui leur convenait et parfois même là où cela leur plaisait.

C'est ainsi qu'on a assisté à la multiplication des célébrations eucharistiques. Même dans des paroisses ou communautés qui numériquement ne l'exigeaient pas, on célébrait l'eucharistie deux ou trois fois chaque dimanche. C'était souvent le cas, non seulement dans de petites communautés rurales, mais aussi en ville. Je me souviens d'un étudiant qui avait parcouru un dimanche quatre églises d'un quartier de Montréal ; on y retrouvait des lieux de culte très vastes pouvant rassembler plus de cinq ou six cents personnes, et l'on y « offrait » deux ou trois eucharisties dominicales qui ne regroupaient chacune qu'une centaine de fidèles.

Demande et offre ont aussi suscité des célébrations qui revêtaient un caractère particulier. Pour les jeunes, des messes rythmées ; pour les familles avec de jeunes enfants, des célébrations adaptées ; pour les amateurs de musique classique, des messes concerts ; pour les friands de

vedettes, des messes plus personnalisées, à la manière des assemblées de *preachers* américains. C'est aussi la tendance à profiter de multiples occasions pour proposer une célébration spéciale : pour les fiancés, pour les anniversaires de mariage, pour les nouveaux baptisés ou les défunts de l'année, pour le passage de l'école primaire à l'école secondaire, pour la venue à l'âge de la majorité légale... L'idée maîtresse était d'aller chercher la clientèle la plus large possible et, bien sûr, de fournir une occasion d'évangélisation de toute la vie.

Que deviennent alors chacun des termes qui nous intéressent durant ces journées d'études : l'assemblée, l'eucharistie, le dimanche ?

L'assemblée a une faible importance, dans cette logique, même si elle peut être numériquement importante, sauf peut-être dans le cas d'une célébration très caractérisée que l'on choisit expressément pour la communauté qu'elle rassemble. Chacun y trouve son profit personnel. Ce qui prime dans la décision de se rendre à la messe, c'est moins l'assemblée qu'on y retrouve que le fait qu'elle soit à sa convenance, qu'elle permette de satisfaire au précepte dominical, de se recueillir et de prier, de trouver un ressourcement spirituel dans l'écoute de la Parole et dans l'homélie. Ce n'est pas si mauvais ! Et ça marche ! Du moins tant que l'on peut maintenir l'offre et que la demande est assez forte pour justifier l'investissement. Par ailleurs, cette logique a le plus souvent desservi l'assemblée, en dispersant les membres du corps du Christ, pour utiliser le langage de la *Didascalie*⁶. La multiplication des célébrations a fait éclater l'assemblée unique, alors qu'elle

6. *Didascalie des apôtres* II, 59, 2 ; éd. F. NAU, Paris, Lethielleux, 1912, p. 116 : « Puisque vous êtes donc les membres du Christ, ne vous perdez pas vous-mêmes hors de l'Église, en ne vous (y) rassemblant pas. Car vous avez le Christ pour chef, comme lui-même l'enseigne et le professe : Vous êtes participants avec nous. Ne vous méprisez donc pas vous-mêmes et ne privez pas notre Sauveur de ses membres ; ne déchirez pas et ne dispersez pas son corps ; ne mettez pas vos affaires temporelles au-dessus de la parole de Dieu, mais abandonnez tout au jour du Seigneur et courez avec diligence à vos églises. »

était possible et que les circonstances pastorales n'exigeaient pas d'y déroger. Enfin, à propos de l'assemblée, de l'*ecclesia*, je n'ai pas le sentiment qu'elle soit pleinement « sujet » de l'action liturgique, mais plutôt son bénéficiaire. C'est avant tout une assemblée qui demande et reçoit une prestation de la part des ministres.

L'eucharistie jouit dans cette logique d'une importance décisive, pour de multiples motifs qui ne sont pas toujours théologiques. On décide d'aller à la messe et on choisit « sa » messe. Il est difficile d'évaluer précisément les motifs, mais on peut convenir que la pression sociale ne jouant plus guère, les fidèles qui participent à l'eucharistie dominicale le font plutôt par conviction personnelle. La dimension ecclésiale de l'eucharistie dominicale peut y être vécue plus ou moins consciemment ; elle ne prime sans doute pas dans tous les cas. Il n'y a pas de célébration eucharistique tel dimanche dans sa paroisse ou sa communauté ? Rien n'empêche d'en trouver une ailleurs. Tout à fait comme lorsqu'on ne trouve pas ce que l'on cherche dans un commerce près de chez soi.

Qu'en est-il du dimanche ? Apparaît-il d'abord comme le jour seigneurial où le Christ convoque l'*ecclesia* pour la célébration de l'eucharistie ? Le dimanche [du samedi soir au dimanche soir, mais le plus souvent jusqu'au dimanche midi] demeure le temps privilégié pour se rendre à l'église et y célébrer l'eucharistie. Cela va un peu de soi, par tradition, par souvenir d'une obligation morale. Mais ce n'est pas uniquement en raison du jour dominical que certains se rendent à la célébration ; c'est aussi par choix et pour des motifs personnels ; dans ce cas, le dimanche est l'occasion d'une offre de service de la part de l'Église, de la paroisse ou de la communauté.

La logique du service public et de la « rationalisation »

Cette logique s'impose moins par conviction théologique que par nécessité. Elle a commencé à s'imposer depuis les années 1980-1985, en premier lieu dans les dio-

cèses moins peuplés où les distances et le nombre restreint de prêtres conduisaient à l'impossibilité de maintenir à la même hauteur le nombre de célébrations eucharistiques dominicales. Maintenant, les autres diocèses, favorisés par un nombre plus important de prêtres, entrent eux aussi dans cette logique.

Comment assurer les meilleurs services possibles à chaque communauté locale, en tenant compte de ses besoins réels, de sa capacité à assurer une animation liturgique de qualité, le plus souvent dans le cadre de l'association de paroisses en unités pastorales, ou de la création de nouvelles paroisses à partir des anciennes, et en prenant en compte les disponibilités effectives du ou des prêtres affectés au service pastoral ? Voilà en somme la question posée en termes raisonnables. Ce ne sont pas d'abord des motifs théologiques qui mettent les gens en marche, c'est plutôt l'incapacité de continuer comme avant. Ce n'est pas la poursuite pure et simple de la logique du marché où on réduirait l'offre pour faire monter le prix ! Cette logique s'apparente davantage à celle des services publics de nos gouvernements, lorsqu'on tente, comme on entend dire parfois, de faire « plus » avec « moins » !

C'est sans doute pour cette raison que cette logique se met en place généralement, sinon toujours, à partir des autorités diocésaines et des pasteurs. Peut-être est-il arrivé, ici où là, qu'un conseil paroissial de pastorale ait émis l'idée de diminuer le nombre de célébrations pour avoir des assemblées plus nombreuses et plus participantes, mais je suis porté à croire que de tels cas furent des exceptions, pas toujours bien reçues ni des pasteurs ni des fidèles.

Une grande partie de l'opération consiste à établir des critères objectifs pour juger de la viabilité des paroisses anciennes, de la volonté et de la capacité de chaque communauté locale d'avoir sa ou ses célébrations eucharistiques. On prendra en compte la taille des assemblées, le nombre total de fidèles qui les fréquentent, la possibilité de recourir le cas échéant à des prêtres desservants, les coûts humains et financiers de l'opération. C'est l'art de la gestion efficace et responsable.

Dans cette logique, il arrivera de recourir à la théologie ou aux normes liturgiques, et même au *Code de droit canonique*. On y puisera des arguments pour supporter le processus de rationalisation. On y verra le bien-fondé de la nouvelle pratique à instaurer ; le but visé est celui du changement des pratiques, pas nécessairement des mentalités. On comprend la nouvelle réalité, et on s'y ajuste.

Cette logique n'est pas en rupture avec celle du marché ; elle tend à ajuster l'offre aux besoins et à la capacité de rendre des services plutôt qu'à la seule demande. Du côté des fidèles qui veulent participer à l'eucharistie dominicale, on se tient encore globalement dans la logique de la demande. C'est parce qu'il n'est plus possible de faire comme avant que l'on change.

Que deviennent alors l'assemblée, l'eucharistie et le dimanche ?

Le premier effet, c'est d'avoir un nombre plus restreint d'assemblées et, dans bien des communautés, des assemblées uniques. Ces assemblées rassemblent alors plus de fidèles, et la participation peut s'en trouver enrichie aussi qualitativement, ne serait-ce que par la mise en commun des ressources pour l'animation liturgique. On dira que le climat est plus vivant ; on pourra même se découvrir un sentiment d'appartenance renouvelé, élargi. Il peut même arriver que l'on prenne conscience intuitivement, comme d'expérience, de la dimension ecclésiale de l'assemblée dominicale.

La question du ministre n'est pas indifférente. Les communautés aiment bien que « leur prêtre » préside l'eucharistie. Et, dans bien de cas, cela n'est plus possible. Il y a souvent, dans les communautés locales, un sentiment de perte à cet égard. On sait que le prêtre qui passe, à moins d'être dans l'équipe, n'a pas la charge pastorale plus large. Dans certains cas, pour des raisons qui tiennent à la personnalité du ministre de passage ou encore à certaines revendications de membres de la communauté locale, on

en vient à demander que ce prêtre desservant cesse d'assurer le service liturgique. Certaines petites assemblées, qui paient les frais de la rationalisation, peuvent développer divers sentiments. Au mieux, elles prennent bien leur place dans l'ensemble plus vaste de la nouvelle entité pastorale ; elles assument bien les célébrations dominicales de la Parole, et profitent du nouveau rythme de l'eucharistie dans la communauté. Mais elles peuvent aussi se sentir marginalisées, traitées injustement, laissées pour compte. Ce fut le cas d'une très petite paroisse de mon diocèse d'origine, proche géographiquement de ses deux voisines, qui fut annexée à l'une d'entre elles. On a vendu l'église⁷ et on a cessé de célébrer l'eucharistie en cet endroit, sauf une ou deux fois par année. L'ensemble des familles a fini par couper les liens avec la pratique dominicale.

L'eucharistie, pratiquée dans un contexte de rationalisation, reçoit déjà une première valorisation en raison de la diminution de sa fréquence. Ce n'est pas sans danger, car une communauté qui est habituellement privée de l'eucharistie peut finir par se demander pourquoi il lui faudrait effectivement la célébrer plus fréquemment, puisqu'elle a pu vivre sans elle sur de longues périodes de temps. Toutefois, un peu comme pour l'assemblée unique pratiquée plus largement, le lien naturel entre assemblée et eucharistie se trouve favorisé et peut conduire à une expérience renouvelée du sacrement.

La signification du dimanche se trouve-t-elle valorisée dans un tel contexte ? Pas nécessairement, car l'objectif visé est davantage pratique ; le profit n'est donc pas théologiquement assuré. Mais il peut arriver que ce soit l'occasion de redécouvrir l'importance du jour dominical, puisque tous ces aménagements consistent précisément à mettre en œuvre de nouvelles manières de célébrer le dimanche.

7. Au Québec, contrairement à la France, les églises appartiennent aux paroisses qui en assument la totalité des coûts.

La logique de l'assemblée convoquée

Voici la troisième logique à se mettre en place, ou du moins à entrer dans la danse. C'est avant tout celle des théologiens et des documents officiels de l'évêque ou de l'Église locale par ses conseils ou ses officiers, des documents de l'épiscopat ou de la conférence des évêques. On pourrait dire que c'est celle des liturgistes, des services de pastorale liturgique, diocésains ou nationaux⁸. Je ne vais pas m'étendre sur son contenu théologique, notre rencontre y a déjà pourvu. Ce qui m'intéresse ici, ce n'est ni sa cohérence, ni sa justesse, mais son influence et sa possible mise en œuvre.

Cette troisième logique n'efface pas les précédentes ; elle compose avec elles ou s'oppose à elles. Un passage de la constitution sur la liturgie, qui rappelle la dignité de l'eucharistie célébrée et le mystère de l'Église qui s'y accomplit, peut être revendiqué pour appuyer la demande de célébration eucharistique avec une toute petite assemblée de fidèles en chaque communauté locale, alors que tel autre passage sera utilisé pour appuyer une démarche de rationalisation.

La logique de l'assemblée convoquée pour marquer le jour seigneurial fait appel à la question du sens et à la tradition. Son succès est lié à la redécouverte du sens du dimanche, de l'assemblée et de l'eucharistie. Elle fait donc appel non seulement à un changement de pratique ou de comportement, mais elle suppose un changement de mentalité, une sorte de conversion, car elle met en jeu des convictions.

8. Pour le Canada, on peut se reporter au livre de la célébration dominicale non eucharistique : Conférence des évêques catholiques du Canada, *Assemblées dominicales en attente de célébration eucharistique*, Ottawa, Service des Éditions, 1995 ; également, *Notes pastorales pour les assemblées dominicales en attente de célébration eucharistique*, Ottawa, Service des Éditions, coll. « Études canadiennes en liturgie » 6, 1995.

Quelques pasteurs, prêtres et évêques, et des agentes et agents laïques de pastorale, plus sensibles aux articulations entre assemblée, eucharistie et dimanche, prendront l'initiative d'un travail de sensibilisation de la communauté, composeront avec une logique de rationalisation qui respecte les grands principes liturgiques de l'eucharistie dominicales. Ils voudront sans doute contester la logique de marché ou encore contrer le sentiment d'abandon de certaines communautés locales, en favorisant une redécouverte de l'assemblée liturgique autour de la Parole et la dignité sacerdotale du peuple de Dieu tout entier.

Dans cette logique, l'assemblée, qu'elle soit locale ou celle de la paroisse nouvelle qui se rassemble en tel ou tel lieu, est appelée à reconnaître sa dignité de sujet de l'action liturgique, sa dimension prophétique, sacramentelle, eschatologique. Cela suppose un élargissement des mentalités, car l'assemblée de la communauté locale est aussi celle de la nouvelle paroisse ou unité pastorale en ce lieu ; cela suppose ouverture, solidarité et communion avec les autres communautés ou assemblées. En même temps, on pourra comprendre que certaines célébrations soient uniques pour l'ensemble de la nouvelle paroisse, sans en éprouver de ressentiment.

La dimension ecclésiale de l'eucharistie devrait aussi se trouver mise en valeur dans une telle perspective. J'aime à penser que cela pourra certes émerger de la pratique, que cela sera ressenti à travers la qualité du rassemblement ; mais un patient travail d'éducation de la foi devrait soutenir l'effort.

Ce qui a sans doute un peu perdu de sa saveur et de sa gratuité, de sa dimension pascale, c'est précisément le jour seigneurial, ce jour de fête primordial, dont parlait *Sacrosanctum Concilium*. Pourquoi se rassemble-t-on le dimanche et pourquoi y célèbre-t-on l'eucharistie ? Précisément parce que c'est dimanche, parce que c'est le jour de la résurrection, jour mémorial de la résurrection et de la création, comme le disait Justin. Le dimanche demande à être redécouvert comme le jour de l'assemblée, le jour où les chrétiens se réunissent. À cet égard, les positions de la conférence épiscopale canadienne sont très

claires ; même dans l'impossibilité de célébrer l'eucharistie, toutes les communautés sont appelées à se rassembler, à faire Église autour de la parole de Dieu dans la prière.

Quelques questions pour l'avenir prochain

Je ne retiendrai, en terminant, que quatre questions ou préoccupations pour l'avenir. Elles ne sont pas de même ordre ; la première est fondamentale, elle concerne la nature même de la vie ecclésiale, alors que les trois autres portent sur les pratiques liturgiques.

Le sort des communautés habituellement privées de l'eucharistie le dimanche

L'eucharistie fait l'Église. Or, la privation de l'eucharistie risque de faire apparaître en certains milieux que ce qui est devenu habituel est normal, à savoir que des communautés ecclésiales puissent vivre habituellement sans célébrer l'eucharistie. Notre Église, qui est de tradition sacramentelle, ne finirait-elle pas par s'altérer et perdre son identité ? *Lex orandi, lex credendi*. Cette question concerne l'accès au ministère presbytéral. Notre rencontre ici n'a pas la compétence nécessaire pour débattre de la question. Mais nous ne pouvons l'ignorer, et nous en souffrons, sans doute avec toutes les communautés privées de l'eucharistie dominicale⁹.

Une eucharistie en semaine ?

Toujours en lien avec ces communautés qui ne peuvent habituellement pas célébrer l'eucharistie le dimanche, il se

9. Les évêques canadiens ont soulevé cette question au sujet des communautés amérindiennes du nord du pays lors de la visite de Jean-Paul II au Canada en 1984, mais ils n'ont jamais eu de réponse.

développe en certains endroits la possibilité de la célébration eucharistique en semaine. Or, certains chrétiens, y compris des pasteurs, se demandent s'ils ne devraient pas alors célébrer l'eucharistie du dimanche précédent, ou suivant, de sorte qu'ils feraient leur dimanche le lundi ou le mardi, ou encore le vendredi. Voilà une question bien dérangement ! Difficile de se prononcer contre la célébration de l'eucharistie quand elle est possible ; mais le statut de cette eucharistie ne semble pas le même que celui de l'eucharistie ou de l'assemblée dominicale, qui est la convocation du peuple de Dieu pour marquer le jour seigneurial. La dimension sacramentelle de l'assemblée dominicale risque alors de se perdre.

La formation liturgique

Depuis quelques années, les équipes de liturgie sont moins actives ou bien elles ne se sont guère renouvelées dans leur composition ou dans leur engagement. Leur rôle a diminué pour toutes sortes de raisons : on accorde moins d'importance ou de temps à la liturgie, les nouvelles personnes qui intègrent les équipes n'ont pas l'expérience et n'ont guère de formation à une action quelque peu autonome. Or, dans les prochaines années, ces équipes liturgiques seront appelées à travailler davantage à l'animation de célébrations liturgiques, que l'on pense aux assemblées dominicales, mais aussi aux funérailles, éventuellement même aux mariages, et très exceptionnellement, mais cela existe déjà, aux baptêmes. Il y a urgence de formation aux diverses responsabilités liturgiques. Travailler dans un domaine aussi spécialisé et aussi délicat exige une véritable compétence. Les livres liturgiques ne suffisent pas ; un peu comme l'édition d'une partition musicale n'assure pas que le musicien puisse bien interpréter l'œuvre.

La qualité des célébrations dominicales

Qualité ne rime pas avec déploiement de grands moyens, mais avec beauté, soin, préparation, simplicité, vérité. Je voudrais ajouter aussi le sens de la fête. Le concile a parlé du jour de fête primordial, soulignant que le dimanche, c'est la pâque hebdomadaire des chrétiens. La liturgie nous rejoint non seulement par la qualité du texte, mais aussi par l'expérience qui se donne à vivre durant la célébration. C'est la rencontre joyeuse entre Dieu et son peuple. C'est un authentique *kairos*, un moment unique de grâce et de communion. On ne devrait pas ménager les efforts pour que cela se donne à voir dans nos assemblées !

Gaëtan BAILLARGEON

La Maison-Dieu, 229, 2002/1, 101-116

André GUÉRY

Résumé

Le présent article donne un aperçu global de la manière dont le dimanche est célébré au Canada, plus spécialement au Québec. La première partie évoque le contexte dans lequel évolue la célébration du dimanche : la diversité géographique des communautés locales, la pratique dominicale des baptisés, le discours pastoral sur la pratique dominicale, le dimanche dans la société, la reconfiguration des paroisses, les prêtres et les multiples célébrations. La seconde partie fait l'hypothèse que les pratiques des communautés chrétiennes fonctionnent selon trois logiques différentes : celle du marché, celle de la rationalisation d'un service public, et celle de l'assemblée convoquée. Les interrelations entre le dimanche, l'assemblée et l'eucharistie ne sont pas vécues de la même manière selon le cas. L'article se termine par quelques questions sur le sort des communautés habituellement privées de l'eucharistie dominicale, sur la célébration de l'eucharistie en semaine pour remplacer l'eucharistie dominicale, sur la nécessité d'une meilleure formation liturgique et sur la qualité des célébrations dominicales.

Il m'a envoyé beaucoup de livres et de journaux, et j'ai pu lire en Amérique latine et en Afrique. Mais ces livres et journaux n'ont rien à voir avec ce que je cherche. Ils sont, sans doute, très intéressants, mais ils ne m'aident pas à trouver ce que je cherche. Je ne veux pas chercher dans ces journaux des recettes pour la messe que l'on connaît en France, mais je veux mettre dans une attitude d'écoute et de compréhension.

André Guéry, prêtre de Paroisses unies au Brésil à Curitiba, a travaillé pendant trente ans à l'Institut de Liturgie de Don Helder Câmara, pendant trente ans à l'Institut de Liturgie de Don Luigi Bommarito, pendant trois ans le Secrétaire du CEFM (Centre de Études Liturgiques de l'Amérique latine) au service de la communion et de la coopération entre les Églises d'Amérique latine et l'Église de France.